

Le 4 octobre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 4 octobre 2010, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

352-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à Autres sujets, savoir : Modification de la carte électorale – Opposition.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 20 septembre 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

353-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

354-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période se terminant le 30 septembre 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le même jour, ainsi qu'au journal des salaires du mois de septembre 2010, totalisant une somme de 903 053,78 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 925 904,93 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Avis de motion – Règlement numéro 14-2010 visant à modifier le règlement numéro 05-2002 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h

M. le conseiller Pierre Darveau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 14-2010 visant à modifier le règlement numéro 05-2002 concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Pierre Darveau, conseiller

Entente intermunicipale de fourniture de services d'aqueduc et d'égout – Modification

CONSIDÉRANT que la Ville et la Paroisse se sont prévalues des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, afin de conclure une entente relative à la fourniture de services d'aqueduc et d'égout par la Ville pour divers secteurs de la Paroisse;

CONSIDÉRANT que les secteurs pour lesquels la Ville s'est engagée à fournir les services de collecte et de traitement des eaux usées sont décrits aux paragraphes 2.2.1 à 2.2.3 de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 436-2008, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2008, la Ville a autorisé la modification de l'entente intermunicipale, pour ajouter, à la clause 2.2.1, un immeuble sis à proximité d'un secteur desservi, soit le 130, rue Gendron;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Paroisse a adopté, le 9 juin 2009, la résolution numéro 104-06-2009 aux termes de laquelle il demande à la Ville d'ajouter la rue Lemieux aux secteurs et immeubles desservis pour la collecte et le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la rue Lemieux est située à proximité du secteur décrit à la clause 2.2.1 de l'entente intermunicipale;

355-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que soumis, le projet de convention de modification de l'entente intermunicipale de fourniture de services intervenue avec la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 13 juillet 2005, et d'autoriser M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Incubateur industriel (CNE) – Offre d'achat de 9226-8309 Québec inc.

356-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, aux prix et conditions y énoncés, la promesse d'achat faite par la compagnie 9226-8309 Québec inc. pour l'immeuble sis au 155, avenue Industrielle, à La Pocatière, étant la propriété de la Ville de La Pocatière, connu sous le nom d'incubateur industriel ou de carrefour de la nouvelle économie (CNE), et étant désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant une partie du lot numéro 4 093 628, avec bâtiment y érigé, circonstances et dépendances;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer la promesse d'achat afin d'accepter l'offre, pour et au nom de la Ville de

La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Développement résidentiel – Place du Boisé – Deuxième décompte progressif

CONSIDÉRANT que, le 6 mai 2010, la Ville et le promoteur ont signé une entente pour travaux municipaux en regard du développement résidentiel d'un secteur du Carré Bon Accueil, secteur identifié sous le nom de Place du Boisé;

CONSIDÉRANT l'attestation émise le 12 août 2010 par l'ingénieur Alain St-Pierre, à l'effet que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis;

CONSIDÉRANT que le promoteur a rempli les obligations énumérées à la clause 3 de l'entente relativement à la réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT la facture (deuxième décompte progressif) émise par le promoteur;

CONSIDÉRANT que la Ville s'était engagée, aux termes de ladite entente, pour une contribution maximale connue du promoteur;

357-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PAYER partiellement la facture émise par 9212-3025 Québec inc., soit pour un montant de 18 410,39 \$, toutes taxes en sus, moins la retenue de 10 %, tel que stipulé à la clause 6.1 de l'entente, et ce, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 12-2010,

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 12-2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat – Acquisition de produits chimiques pour l'usine de filtration

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5 % et/ou Sulfate d'aluminium 48,8 % et/ou PASS 10 et/ou Hypochlorite de sodium 12 % et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux vive et/ou Chaux hydratée);

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer certains de ces produits chimiques, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

358-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et en celui des autres municipalités et régies intermunicipales intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate ferrique 12,5 % et/ou Sulfate d'aluminium 48,8 % et/ou PASS 10 et/ou Hypochlorite de sodium 12 % et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux vive et/ou Chaux hydratée), dont certains sont nécessaires aux activités de la Ville, et à procéder audit appel d'offres;

QUE la Ville s'engage, si l'UMQ adjudge un contrat en regard dudit appel d'offres, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de ceux des produits chimiques ci-dessus identifiés dont elle aura besoin annuellement, en remplissant la fiche technique d'inscription que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée chaque année;

QUE la Ville reconnaisse que, pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, elle devra faire parvenir une résolution de son conseil municipal à cet effet, et ce, avant la date d'ouverture des soumissions suivant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville consente à ce que l'Union des municipalités du Québec reçoive, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux étant fixé annuellement et inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Caserne des pompiers – Achat de stores et de toiles à rouleau

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour l'achat de stores et de toiles à rouleau pour la caserne;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, qui a procédé à l'analyse des offres reçues;

359-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture et à l'installation de stores et de toiles à rouleau pour la caserne des pompiers au meilleur offrant, soit à Atelier de décor Mercier inc., de Montmagny;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense de 1 763,60 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 8-2009;

QUE la présente résolution, l'offre et les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M. Stéphane Dubé, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 8-2009.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Amélioration et réfection d'une partie de la Route 230 –
Demande au ministère des Transports du Québec**

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention de la Ville établit, par ordre de priorité, les travaux à réaliser sur les infrastructures d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la priorité numéro 1 à ce plan vise le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout de la 4^e avenue Painchaud (route 230), entre la 9^e rue boulevard Desrochers et la 12^e rue de l'Hôpital;

CONSIDÉRANT que la route 230 relève de la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que des travaux de réfection (voirie et égout pluvial) doivent être faits sur le tronçon ci-dessus identifié;

360-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec d'inscrire la réfection de la partie de la route 230, entre la 9^e rue boulevard Desrochers et la 12^e rue de l'hôpital, à sa programmation 2011, afin que ces travaux soient réalisés en même temps que ceux de la Ville de La Pocatière;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Protocole d'entente – Club Gymnastique Gymagine inc. –
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la nécessité de consolider et d'assurer la vitalité de la gymnastique sportive et artistique dans le milieu pocatois;

CONSIDÉRANT l'expertise et les ressources spécialisées du club Gymnastique Gymagine inc.;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'encourager la pratique d'activités physiques comme saine habitude de vie;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de consentir une aide financière à ce club;

361-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente qui identifie les engagements et responsabilités de la Ville de La Pocatière et du club Gymnastique Gymagine inc., pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2011;

DE DÉCRÉTER une dépense de 1 600 \$, soit 100 \$ par mois, à titre de soutien financier aux activités du club;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autorisations et demande – L'Halloween à La Pocatière

362-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER, à l'occasion de la Fête de l'Halloween, le 30 octobre prochain, la fermeture d'une partie de la 1^{re} rue Poiré, et d'un tronçon sur la 4^e avenue Painchaud, entre la 9^e rue boulevard Desrochers et la 1^{re} rue Poiré, et ce, pour la durée de la préparation et de la tenue de l'événement, et sujet au respect des conditions exigées par le Ministère des Transports pour la partie du tracé qui relève de sa gestion, et à l'application des mêmes mesures sur la partie du tracé sous la responsabilité de la Ville;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de faire clignoter, entre 17 h et minuit, les feux de circulation situés à l'intersection de la 4^e avenue Painchaud et de la 9^e rue boulevard Desrochers;

D'AUTORISER la fourniture de services par du personnel de la Ville pour le montage et le démontage des décors ainsi que pour le nettoyage des lieux, ainsi que la sortie de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Formation

363-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, et M^{me} Danielle Caron, greffière, à participer à une journée de formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec en association avec la Mutuelle des municipalités du Québec, à Québec, le 19 octobre prochain;

QUE les frais encourus par M. Desjardins et M^{me} Caron pour participer à cette formation leur soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Modification à la carte électorale - Opposition

ATTENDU QUE le Directeur Général des Élections du Québec a, à la mi-septembre, soumis son rapport sur le découpage de la carte électorale à la *Commission de la Représentation électorale*;

ATTENDU QUE les modifications proposées retrancheraient trois circonscriptions en Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et en Beauce;

ATTENDU que la nouvelle carte électorale diminuerait le poids politique des régions et augmenterait le déficit démocratique vu l'éloignement des députés de leurs commettants;

ATTENDU que le gouvernement doit être cohérent avec sa politique de l'occupation dynamique des territoires de la *Politique nationale de la Ruralité*;

ATTENDU que le retrait de deux circonscriptions en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent réduirait le poids politique de plus de 25 % et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale;

ATTENDU que la nouvelle loi devrait prendre en compte, dans l'élaboration des limites des circonscriptions, de nouveaux critères tels que la distance, l'étalement de la population, l'accessibilité au député, l'histoire, la géographie, l'économie et l'appartenance socioculturelle à une communauté;

ATTENDU QUE les MRC du Bas-Saint-Laurent partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles, etc., caractéristiques qui leur confèrent une identité commune;

ATTENDU que les MRC du Kamouraska et du Témiscouata ont obtenu, sous diverses formes, un large appui de leur population;

ATTENDU QUE le projet présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2009 proposait notamment une modification des critères et de la méthode utilisée pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'attribution d'un nombre minimal de sièges par région et la garantie du respect des régions administratives, et que ce scénario est toujours considéré comme étant le meilleur;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les démarches en cours afin de conserver le découpage actuel;

364-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière manifeste clairement son opposition aux modifications proposées à la carte électorale et appuient toutes démarches effectuées, notamment par la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, regroupant les MRC de Témiscouata, de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, des Basques, de la Mitis, de la Matapédia, de Matane et de Rimouski-Neigette, au nom de leurs populations respectives, pour maintenir les comtés actuels au Bas-Saint-Laurent, dans leur découpage actuel;

QUE M. Serge Fortin, préfet de la MRC de Témiscouata, soit mandaté pour prendre les dispositions nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Assemblée de consultation sur l'utilisation de l'ancien aréna – Prévues à l'origine à la fin octobre – Deuxième appel de propositions en cours – Date de l'assemblée à être publiée – Informations disponibles lors de l'assemblée (coûts pour le maintien, pour la démolition, pour les travaux de réparation)
- ✓ Enseigne de la Ville près de l'autoroute - Changée en même temps que la nouvelle signalisation – Mise en place imminente
- ✓ Plainte d'un contribuable – Dommages à sa propriété – Visite sur les lieux par M. le maire et M. Stéphane Roy – Remarques ont été faites aux Travaux publics pour porter attention lors des travaux de déneigement ou lors de l'utilisation de la borne-fontaine à proximité de sa propriété
- ✓ Un contribuable demande à rencontrer des conseillers membres du Comité consultatif d'urbanisme après la présente séance
- ✓ Limitation de vitesse sur la Route 230 – Voie de communication sous la responsabilité du MTQ
- ✓ Disposition de l'ancienne génératrice de la caserne – Lecture du courriel de l'ingénieur – Suggestion de toujours offrir en vente les biens disposés par la Ville
- ✓ Carte électorale – Coalition créée pour interpeler les municipalités à inviter le gouvernement – Résolution adoptée lors de la prochaine séance
- ✓ Coût réel de construction du Centre Bombardier – Dossier non complété avec les gouvernements –
- ✓ Relocalisation de Tandem-Jeunesse au centre-ville
- ✓ Remerciements à M. le maire pour le leadership exercé dans la cellule de crise qui a travaillé depuis plusieurs mois sur le dossier de Bombardier – Conférence de presse convoquée demain à l'usine – En attente d'une bonne nouvelle – Engagement de l'opposition à ne pas s'opposer s'il y a adoption d'une loi spéciale à cet effet

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

365-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21 h 5